

**Légende**

**Destination des Sols**

**Zonage**

■ NI Zonage

■ Périimètre d'autorisation de stationnement des caravanes et des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

**Activités économiques**

XXX Linéaire commercial souple  
 XXX Linéaire commercial strict

■ Périimètre ou linéaire artisanal et/ou de services  
 ■ Polarité commerciale majeure  
 ■ Polarité commerciale intermédiaire  
 ■ Polarité commerciale de proximité et centralité commerciale Nantaise  
 ■ Périimètre de projet urbain intégrant des commerces  
 ■ Pôle de services  
 ■ Périimètre tertiaire

**Emplacements Réservés**

■ Emplacement réservé pour mixité sociale  
 ■ Servitude de constructibilité limitée  
 ■ Emplacement réservé pour projet d'intérêt général  
 ■ Emplacement réservé pour projet d'intérêt général de type flottant

**Protections environnementales**

■ Espace Boisé Classé (EBC)  
 ■ Espace Paysager à Protéger (EPP)  
 ■ Espace Paysager à Protéger Zone humide (EPP)

**Fond de plan**

■ Parcelle  
 ■ Emprise Bâtie  
 ■ Surface en eau  
 ■ Limite communale

**Implantation du bâti**

— Recul / Retrait minimal  
 — Implantation obligatoire  
 ■ Zone non-aedificandi

**Protections patrimoniales**

■ Séquence urbaine de type 1  
 ■ Séquence urbaine de type 2  
 ■ Périimètre patrimonial  
 \* Patrimoine bâti  
 + Petit patrimoine bâti  
 ◆ Patrimoine bâti avec autorisation de changement de destination  
 ▼ Cône de vue

**Liaisons**

●●●● Principe de liaison viaire  
 ●●●● Principe de liaison modes actifs

**Périimètres reportés**

■ Zone d'Aménagement Concerté (ZAC)  
 ■ Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle (OAP)  
 ■ Orientation d'Aménagement et de Programmation de secteur d'aménagement (OAP)

■ Limite des Espaces Proches du Rivage (EPR) du lac de Grand-Lieu, en application de la loi Littoral

